



Caisse des Ecoles
77370 - Nangis
Tél. 01.64.60.52.67
Fax 01.60.67.53.17

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 14 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le quatorze mars à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 07 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT

Etaient présents :

M. BILLOUT, Mme OLAS, Mme GALLOCHER, M. VEUX, Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme VAUTRIN, Mme DUBREUIL (arrivée à 18 h 30), M. DISCH, Mme CANTAREL

Excusée représentée :

Mme BOUDET par Mme OLAS

Absents excusés :

M. GABARROU, Mme FERNANDES, Mme LOYAUX NORMAND, Mme DUPINAY

Absents

Mme BOUJIDI, Mme ELBOUHATI, Mme KOOTSTRA, Mme HOUMAD, Mme RICHEZ, Mme TAILLIEU, Mme VIGNOT, Mme DINAUT, M. FAURO

Présentation du DOB par Madame OLAS, Vice Présidente.

1 156 élèves au 1^{er} janvier 2019, les chiffres évoluent régulièrement : 1 171 à ce jour.

2019/003 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

Le comité,

Vu le décret n° 60 977 du 12 septembre 1960 relatif à la caisse des écoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au comité de la caisse des écoles,

Après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE

ARTICLE UN :

Le comité de la caisse des écoles prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 et du rapport ci-annexé.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (*article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles.

Ce sont 1 156 élèves qui étaient scolarisés au 01 janvier 2019 dans nos écoles, avec une progression depuis cette date.

➤ Le budget de fonctionnement :

- la dotation/élève : 64 euros et 128 euros pour les élèves d'U L I S
- la subvention de 12 euros/élève pour les sorties scolaires,

L'objectif de la Caisse des Ecoles étant avant tout pédagogique, il est proposé de ne plus compter dans ce budget les dépenses liées aux bâtiments qui étaient refacturées par la Ville à la Caisse des Ecoles (*fluides, chauffage,*)

Depuis de nombreuses années, cette refacturation était pratiquée pour calculer plus facilement le coût de la scolarisation par élève. Mais, il apparaît que ce coût peut être calculé en demandant directement des éléments chiffrés au Service Financier de la Ville sans que ces dépenses apparaissent dans le budget de la Caisse des Ecoles et éviter ainsi une double comptabilité.

D'autre part, la Caisse des écoles maintient son soutien aux projets de classes de découverte. Toutefois, il est rappelé qu'elle n'agit qu'en tant qu'« accompagnateur » des projets et que les enseignants restent les seuls responsables desdits projets.

Il est également prévu 12 euros par élève pour des projets d'ouverture culturelle, artistique ou sportive.

La Caisse des Ecoles participe aussi, pour la 2e année, au projet « classe orchestre » à l'école élémentaire Rossignots en partenariat avec l'école de musique. La Caisse des Ecoles prend en charge l'intervention des professeurs (5 000 € par an).

Elle prend aussi en charge le dispositif « Ecoles et cinéma » (2 120,80 € en 2018).

Bien que la dépense ne soit pas imputée au budget de la caisse des écoles, il faut souligner l'effort financier consenti sur le budget ville pour la mise à disposition d'un bus pour le transport des élèves vers la restauration scolaire (*maternelle Noas et maternelle Rossignots vers le restaurant municipal, cour Emile Zola, élémentaire Rossignots vers la restauration école les Roches*), pour un montant de 16 961,18 € en 2017, 22 860,13 € en 2018 et les nombreux travaux d'entretien des bâtiments scolaires.

➤ **le Budget investissement :**

Des opérations importantes d'équipement ont été réalisées les années précédentes en termes de mobilier et installations générales (*rideaux, renouvellement de mobilier, équipement nouvelles classes*).

En 2018, pour répondre à une demande forte de l'Education Nationale, un effort particulier a été fait sur les équipements informatiques (*vidéos-projecteurs, ordinateurs portables*) et la pose de rideaux occultants dans plusieurs classes.

Cette action va se poursuivre en 2019.

Les autres demandes formulées par les Directeurs seront étudiées suivant des critères de disponibilité de crédits, d'urgence, de sécurité...

Il est important de préciser que les dépenses d'équipement pour les nouveaux locaux à l'école élémentaire Rossignots (*salle de restauration et salles d'activités attenantes*) sont prévues sur le budget ville.

La caisse des écoles, malgré un budget contraint, reste attentive aux bonnes conditions d'accueil des élèves dans les écoles de la commune, tant au niveau des locaux, que du matériel et de tout ce qui contribue à une éducation de qualité.

M. BILLOUT : *La dépense « bus » sera à la baisse à la rentrée 2019 car une restauration est en construction à l'école élémentaire Rossignots.*

Mme JEMAARI-BILLOUT : *Pourquoi une augmentation de la dépense « bus » en 2018?*

M. BILLOUT : *Rajout d'un bus pour emmener des élèves des Rossignots à la restauration des Roches et de l'école maternelle Noas jusqu'au restaurant municipal cour Emile Zola.*

Mme VAUTRIN : *lorsqu'une famille déménage, pour le paiement comment cela se passe t il ?*

Mme OLAS : Nous appliquons le tarif correspondant suivant la nouvelle adresse (territoire CCBN ou communes extérieures).

Pour les projets d'ouverture culturelle, à ce jour nous avons les informations suivantes : école primaire Roches – projet terminé, école maternelle Château en cours (a dû être revu), à l'école élémentaire Noas en projet ainsi qu'à l'école élémentaire Rossignots

Madame CANTAREL : nous sommes en attente de la réponse de l'Inspection.

M. BILLOUT : nous continuons d'équiper toutes les classes élémentaires en vidéo projecteurs (avec ordinateur portables) et à terme nous prévoyons le raccordement à la fibre optique, pour un fonctionnement optimum. Cela nécessitera que l'on voit pour chaque site si câblage ou wifi et la mise en concurrence des opérateurs

Ecoles maternelles : équipement limité à un vidéoprojecteur mobile avec Courant Porteur en Ligne, pas de wifi.

Il n'est pas prévu de tableau numérique car cela nécessite la modification de la façon de travailler des enseignants donc une volonté de leur part.

Mme CANTAREL : les vidéoprojecteurs ce sera pour la rentrée ?

M. BILLOUT : oui à nouveau en 2019, des classes seront équipées.

J'avais pris l'engagement que les crédits NAP seraient réutilisés dans le domaine de l'éducation, nous vous en ferons la démonstration en temps et en heure dans un souci de transparence. Une partie a déjà été investie sur l'encadrement du temps méridien pour renforcer les équipes mais également en budget investissements.

Une présentation sera faite au Comité de la Caisse des Ecoles et au Comité consultatif éducation.

Pour votre information, vous avez reçu le tableau de présentation des achats en investissements par école de 2012 à 2018.

Par ailleurs, nous avons également ouvert les droits aux Directeurs et aux parents d'élèves pour accéder au tableau des travaux des écoles.

Mme CANTAREL : ce document (investissements 2012/2018) est purement informel ? Car l'interphone sert aux deux écoles mais est noté sur l'élémentaire ; de plus en 2013, je vois l'achat d'une chaire, à quoi cela correspond-il ?

M. BILLOUT : la dépense pour l'interphone effectivement concerne les deux écoles - Une chaire est un bureau d'enseignant

Arrivée à 18 H 30 de Madame DUBREUIL.

Mme OLAS : le bureau (chaire) a été acheté en 2013 lors de l'ouverture d'une classe (dans ancienne salle RASED), en 2016 ouverture d'une autre classe, 2017/2018 fermeture et peut-être ouverture en 2019.

M. BILLOUT : ouverture en septembre 2017, pas au regard des effectifs mais en raison du contexte ; en 2018 fermeture de cette classe, et en septembre 2019, une ouverture conditionnelle avec comptage en septembre. Nous avons donc demandé l'avis de l'équipe pédagogique car il y a un risque d'augmentation des effectifs sans assurance d'ouverture, car pas de seuil, pas d'information et cela dépend de la situation dans d'autres endroits où il y aurait une forte mobilisation.

Le bâtiment préfabriqué sera démonté en juin 2019, la salle polyvalente actuelle deviendrait une classe.

Nous avons fait travailler un architecte pour étudier une possible extension de cette école mais les services de l'Education Nationale nous le déconseillent, cette école ayant déjà 10 classes.

Mme OLAS : Toutefois, nous avons de la réserve foncière aux Rossignots.

M. BILLOUT : Oui comme au Château où il y a du foncier (vers terrains de tennis), c'est donc là qu'il faut travailler sur un avant-projet. L'extension Rossignots portait sur 2 classes élémentaires et 1 classe maternelle mais nous tenons compte des recommandations de l'Education Nationale.

Mme VAUTRIN : à l'école élémentaire Noas, il n'y a pas de possibilité d'extension

M. BILLOUT : Nous avons envisagé de récupérer le bâtiment de l'association l'ABRI mais cela ne semble pas possible dans l'immédiat car l'EHPAD, propriétaire, aura peut-être besoin de ses locaux. Il pourrait y être installé 5 classes partagées entre maternelle et élémentaire.

L'extension de la ville avec notamment le quartier de la Grande Plaine a été prise en compte dans l'étude de la démographie. Cette étude démontre qu'il n'y a pas besoin d'une nouvelle école mais que des extensions d'écoles existantes pourraient être nécessaires en transformant les salles dédiées à l'informatique en classes ordinaires (écoles primaire Roches et élémentaire Château). Les services de l'Education Nationale préconisent l'installation du matériel informatique dans les classes plutôt que dans une salle dédiée spécifiquement à cela. De plus, à l'école élémentaire du château, il y a un grand grenier, cela pourrait répondre aux besoins d'ici 2030.

La problématique collège est plus préoccupante pas pour Nangis, mais pour les communes environnantes. Suite au dernier redécoupage scolaire, bientôt, le collège de Nangis n'accueillera que des élèves Nangissiens.

2019/ 004 - OBJET : ANNULATION DE L'ORGANISATION D'UN SEJOUR CLASSE DECOUVERTE – Ecole élémentaire ROSSIGNOTS

Mme OLAS : j'ai écrit un courrier à tous les membres de l'école élémentaire Rossignots, lecture du courrier (annexe 1).

Mme CANTAREL : lecture de la réponse de l'équipe enseignante (annexe 2)

M. BILLOUT : Quel enseignement tirer de ce triste évènement ? En tant que Président, je dirai que lorsque l'on se lance dans un tel projet il y a des risques – La Caisse des Ecoles n'a aucune obligation de financement. L'entière responsabilité du projet appartient aux enseignants. Je connais certains enseignants qui gèrent tout de A à Z.

Je ne mets pas en cause les efforts conduits par les enseignants mais il n'y a que vous qui puissiez convaincre les parents, c'est un partenariat de compétences.

Mme CANTAREL : nous avons invité quelqu'un de la mairie à la réunion de présentation aux parents mais personne n'est venu.

M. BILLOUT : Si j'avais été interrogé sur la présence d'un agent du service éducation à la réunion de présentation du séjour aux parents, je n'aurais pas donné suite et si nous y avons participé, notre rôle ne se serait limité qu'à une explication relative à l'aide financière apportée. Nous ne portons pas de jugement sur le contenu du projet, c'est de la compétence de l'éducation nationale. Désormais, il faut trouver une parade pour éviter un tel problème financier et avoir un délai raisonnable pour la rétractation.

Mme CANTAREL : Nous étions en lien constant avec le service Education afin de faire le point des inscriptions et si nous avions attendu, le coût aurait été encore plus élevé.

M. BILLOUT : La Caisse des Ecoles, ne s'engagera plus dans un projet où il n'y a pas l'adhésion des parents. Il faut se réinterroger sur le nombre de partants, là il était prévu 4 classes alors que nous savons que la population est frileuse sur le départ des enfants. Il faut être sur un calcul de risque conscient.

Mme CANTAREL : la situation n'est pas spécifique à Nangis, c'est un problème national, j'ai eu connaissance dans des communes des alentours d'annulation de séjours.

Mme VAUTRIN : n'y a-t-il pas une assurance ? assurance de la ville de Nangis ?

Mme OLAS : J'ai regardé les derniers devis des séjours, je n'ai vu qu'un cas où il était proposé une assurance annulation, d'un montant de 10 euros/enfant.

M. BILLOUT : Attention, l'assurance de la ville de Nangis ne peut pas prendre en charge une annulation de notre fait. Quant aux assurances annulation, il faut voir ce que cela couvre.

Mme CANTAREL : je suis partie souvent et c'est toujours difficile.

M. BILLOUT : Autrefois, la composition des classes se faisait en fonction des partants, ce n'était peut-être pas satisfaisant mais dans le cas présent, il est dommage de priver les 60 enfants inscrits. Une chose est sûre, nous ne retravaillerons pas avec cet organisme.

M. DISCH : Le montant du dédit par élève est élevé.

M. BILLOUT : Oui, c'est élevé. Il faudra plus de vigilance. Il faut un délai pour éviter d'avoir à régler de telle somme. Il faut donc en discuter en amont pour que personne n'ait un sentiment de culpabilité, un travail commun pour soutenir ce type de projet est nécessaire en restant prudent.

Mme OLAS : Est-ce possible de demander un engagement écrit aux familles ?

Mme CANTAREL : Des familles nous ont dit oui mais ne sont pas allées au Guichet éducation faire l'inscription.

Mme VAUTRIN : un courrier de rappel aux familles a-t-il été fait ?

Mme CANTAREL : Cela a été fait mais sans résultat.

M. DISCH : c'est une situation un peu récurrente dans l'école, il y a eu souvent des difficultés pour que les familles inscrivent les enfants.

Mme OLAS : au départ, c'étaient souvent les classes de CM2 qui partaient, donc les familles savaient qu'avant le départ au collège, un séjour était organisé

Mme GALLOCHER : à Moisenay, ce sont les CP qui partent et tous les élèves sont inscrits ; la commune de Moisenay n'aide pas financièrement les familles

Mme CANTAREL : l'année dernière, déjà pour Bois le Roi cela a été difficile avec des plus grands.

M. BILLOUT : le problème existe également sur les séjours vacances, nous connaissons la difficulté : problème de confiance.

Mme CANTAREL : Les parents parlent beaucoup de ce qu'ils entendent dans les médias.

M. BILLOUT : de plus, Nangis a connu un épisode tragique même si les accidents les plus courants ont lieu à la maison (accidents domestiques)

M. BILLOUT : Nous sommes intervenus auprès de l'IEN afin d'essayer de revoir le projet et de faire partir les enfants inscrits mais cela n'a pas été possible

Mme CANTAREL : Nous aussi, mais trop d'enfants/classe non-inscrits à ce séjour.

M. DISCH : Autrefois les séjours duraient jusqu'à 3 semaines, là le séjour était de 5 jours, c'est dommage

M. BILLOUT : les classe de neige pouvaient durer jusqu'à 4 semaines. Ce ne serait plus possible financièrement et les parents ont peur de beaucoup de choses, c'est compliqué.

2019/ 004 - OBJET : ANNULATION DE L'ORGANISATION D'UN SEJOUR CLASSE DECOUVERTE – Ecole élémentaire ROSSIGNOTS

Le comité,

VU le décret 60.977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative,

VU la délibération n° 2018/017 décidant l'organisation de cinq séjours de classe de découverte pour l'année scolaire 2018/2019,

VU la délibération n°2018/018 définissant les modalités d'organisation des classes de découverte,

VU la proposition du prestataire : Poneys des quatre saisons, sis Epineau Les Voves (Yonne), pour un séjour à ARMEAU (89),

VU la délibération n° 2018/024 autorisant la signature du contrat avec Poneys des quatre saisons

Vu la nécessité d'annuler le séjour en raison du nombre insuffisant d'élèves inscrits à ce jour,

Vu la nécessité de rembourser les familles ayant versé un acompte pour ce séjour.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ARTICLE UN

DECIDE l'annulation du séjour au Poney-club de Formanoir à ARMEAU (89), de cinq jours (4 *nuits*) du 06 au 10 mai 2019,

ARTICLE DEUX

AUTORISE le Président de la Caisse des Ecoles à procéder au remboursement des familles ayant versé un acompte sur le séjour.

ARTICLE TROIS

DIT que la somme correspondante au remboursement des familles sera inscrite aux dépenses de fonctionnement du budget 2019.

ARTICLE QUATRE

Il sera procédé au règlement de la somme de 9 402,30 € à la SARL « Poneys des quatre saisons » au titre de l'indemnité de dédit.